



AT 86

05 49 00 60 00

at86.fr

urbanisme@at86.fr

Définition et enjeux publics

Les espaces publics sont des lieux privilégiés d'expression de la qualité de vie locale. Ils contribuent au bien vivre des habitants mais aussi à l'image et au dynamisme d'une commune.

L'évolution des besoins implique fréquemment des aménagements d'ensemble ou ponctuels dans une démarche sociale, fonctionnelle et environnementale, tout en préservant et valorisant l'identité d'un territoire.

Les bénéficiaires

Communes et EPCI

Les opérations concernées

- Plan de référence pour l'aménagement communal
- Etude de valorisation patrimoniale et paysagère
- Redynamisation des centres-bourgs
- Projet d'aménagement : centre-bourg, mobilités, espaces de loisirs et de nature, cimetière...
- Mise en place ou/et adaptation d'une gestion environnementale des espaces publics à la faveur d'un aménagement ou dans l'entretien courant.

L'accompagnement proposé

- Information et sensibilisation
- Conseils et appui méthodologique
- Etude globale, étude de définition ou de faisabilité
- Accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche de projet
- Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage, conception et réalisation

Les niveaux d'intervention possibles

- Diagnostic et définition des enjeux
- Concertation préalable et démarche participative
- Mise en place d'une méthodologie de projet
- Elaboration programme et cahier des charges
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Maîtrise d'oeuvre